



*Société anonyme à finalité sociale*  
 chaussée d'Alsemberg, 1013 - 1180 Bruxelles (siège)  
 Cours Saint Michel, 100 - 1040 Etterbeek  
 avenue Emile Verhaeren, 14 - 1348 Louvain-la-Neuve  
 avenue Cardinal Mercier, 28 - 5000 Namur  
 Mont Saint Martin, 48 - 4000 Liège  
 chaussée de Bruxelles, 255 - 1410 Waterloo  
 rue des Capucins 12 / 5 7000 Mons  
 078 056 056

## CONDITIONS GENERALES « PRIMAIRE »

### Article 1

Les présentes conditions générales sont applicables à tout étudiant et au parent signataire. Ce dernier les accepte, avec l'accord de ses parents, du fait de son inscription à Cogito. D'éventuelles conditions particulières seront prises en compte moyennant un accord préalable et écrit. Tous nos prix s'entendent TTC.

### Article 2

2.1 Une séance de Méthode & matières compte 2 heures d'accompagnement, étude, méthodologie et organisation du travail.

2.2 Un premier rendez-vous d'une heure (compris dans les frais administratifs annuels) est destiné à évaluer les difficultés de l'étudiant et définir un planning personnel en fonction d'objectifs concrets déterminés de commun accord avec les parents et l'étudiant (le « **Contrat pédagogique** »). Il est alors proposé à l'étudiant la formule normale, ou la formule intensive (cfr. ci dessous).

### Article 3 - Droits

3.1. Les droits à payer se composent d'un montant fixe, les frais administratifs annuels, et d'un montant variable, qui dépend de la formule de Méthode & matières choisie par l'étudiant(e) et ses parents. Les frais administratifs annuels, d'un montant de 65 euros, valent pour l'année scolaire en cours, jusque et y compris la période de l'été, pour l'ensemble des enfants d'une même famille (au sens strict : frères, sœurs).

3.2. Il existe deux formules de Méthode & matières, la formule normale et la formule intensive :

#### 1°) Formule normale

Le tarif par séance (2 heures) de Méthode & matières est de :

- 44,5 euros ttc par séance de Méthode & matières lorsque l'étudiant s'engage pour **huit séances** (pour un total de 356 euros) ;

- 48 EUR ttc par séance de Méthode & matières lorsque l'étudiant s'engage pour **quatre séances** (pour un total de 192 euros).

Ce tarif par séance reste en vigueur pour les séances suivantes.

## 2°) Formule intensive

La formule intensive s'étend sur deux mois minimum et comporte :

-> **Huit séances de Méthode & matières par mois** (au choix de l'étudiant) ;

-> Un **Rapport écrit mensuel** adressé aux parents dans les 48 heures de la dernière séance mensuelle, qui rend compte des progrès de l'étudiant en direction des objectifs fixés par le Contrat pédagogique.

Le tarif de la formule intensive est de 315 euros TTC par mois.

*Note explicative : la formule normale 8 séances est plus intéressante pour les étudiants qui n'ont pas nécessairement besoin d'un suivi intensif (une séance par semaine suffit) mais qui souhaitent être suivis dans la durée ; la formule intensive convient aux étudiants qui ont besoin d'être suivis de manière plus fréquente (deux séances par semaine).*

### Article 4 - Paiement

Les droits (frais administratifs annuels + tarif de la formule choisie) doivent être payés suivant l'émission de la facture sur le compte COGITO SA FS 735-0032067-45 (IBAN 55 7350 0320 6745, BIC KREDBEBB). Pour les séances qui suivent les quatre ou huit premières séances, ou le premier mois dans la formule intensive, un relevé des heures prestées est envoyé durant les premiers jours du mois qui suit les prestations, via la facturation mensuelle dont question à l'article 8.

Exemple : si l'étudiant est inscrit au suivi Méthode & matières, formule normale 4 séances, seront dûs 65 euros + 192 euros, soit un total de 257 euros.

Les heures souscrites seront prestées durant l'année scolaire ou académique en cours, sans report possible d'une année à l'autre. Aucun remboursement ne sera effectué dans l'hypothèse où l'étudiant/ses parents décident de ne pas solliciter les heures auxquelles il/elle a droit.

### Article 5

Les séances de Méthode & matières se déroulent, sous réserve de spécificités liées à certains bureaux, tous les jours de la semaine entre 16.15 et 18.15, le mercredi entre 14h à 18h et le samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h, en fonction des disponibilités. L'étudiant choisit un horaire (par période de deux heures) dans les plages précitées. La ou les plages horaires hebdomadaires fixées ne sont pas déplaçables, sauf accord du Responsable.

Tout retard de l'étudiant par rapport à l'heure prévue sera comptabilisé, et toute annulation la veille ou le jour même de la séance prévue entraînera la perte de la séance, sauf cas de force majeure.

Toute annulation la veille ou le jour-même de la séance par COGITO entraîne une indemnité égale au prix de la séance annulée, sauf cas de force majeure.

### Article 6

Des stages d'étude sont organisés durant les périodes de vacance scolaires. Ces stages sont résidentiels ou non résidentiels.

6.1 Le stage résidentiel s'étend sur une période de cinq jours ; son tarif est de 595 euros TTC.

6.2 Le stage non résidentiel s'étend sur une période de cinq jours consécutifs, à raison de six heures par jour ; son tarif est de 495 euros.

### Article 7 - Annulation d'un stage résidentiel par l'étudiant

7.1 Sauf cas de force majeure (événement imprévisible et insurmontable), le client qui annule son inscription en tout ou en partie à un stage résidentiel, pour quelle que raison que ce soit, sera

redevable de frais d'annulation calculés conformément à l'article 7.3, sans préjudice au droit de COGITO de postuler la réparation intégrale du dommage subi en raison de cette annulation. **En cas de force majeure**, l'étudiant/ses parents doit obligatoirement exposer le cas par email sur [info@cogitobelgium.com](mailto:info@cogitobelgium.com) au plus tard 24 heures après la survenance de la force majeure.

7.2 Aucune assurance annulation n'est incluse dans le prix du blocus assisté/stage d'études.

7.3 L'annulation du(es) stage (s) entraîne le paiement des montant suivants: - pour une annulation intervenant 30 jours avant le début du stage : 25% du prix du service réservé - pour une annulation intervenant entre le 29ième et 8ième jour avant le début du stage : 50% du prix du service réservé - pour toute annulation intervenant moins de 8 jours avant le début du stage : 75% du prix du service réservé - pour une annulation le jour même ou après le début du stage, le montant total du service réservé sera facturé.

Toute annulation d'un stage devra se faire par email à l'adresse [info@cogitobelgium.com](mailto:info@cogitobelgium.com) et **également** par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à COGITO, chaussée d'Alseberg, 1013 à 1180 Uccle, le cachet de la poste faisant foi en ce qui concerne la date d'annulation.

L'envoi du courrier recommandé est une condition essentielle afin que l'annulation puisse être prise en considération.

Article 7 bis – Annulation d'un stage résidentiel par COGITO

7 BIS. 1 Exceptionnellement, COGITO peut être contraint d'annuler un stage pour des raisons tenant à la sécurité des participants, à un nombre insuffisant d'étudiants inscrits, ou en cas de force majeure.

COGITO proposera dans la mesure du possible un stage équivalent, au même coût que l'étudiant sera libre d'accepter. L'étudiant/ le parent signataire seront informés de l'annulation et de la proposition d'un nouveau stage dans les meilleurs délais.

En cas de cas de refus de ce nouveau stage, COGITO remboursera les sommes déjà versées. En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

7 BIS. 2 En cas d'annulation du stage par COGITO pour des motifs étrangers à ceux indiqués à l'article 7 BIS. 1, l'annulation entraînera une indemnité forfaitaire de 25 % des montants déjà versés - pour une annulation intervenant entre le 29ième et 8ième jour avant le début du stage : 50% du prix du montant versé - pour toute annulation intervenant moins de 8 jours avant le début du stage : 75% du prix du montant versé - pour une annulation le jour même ou après le début du stage, 100 % du montant versé.

Article 8 - Facturation

La facturation est mensuelle. Si vous avez bénéficié de prestations durant le mois en cours, vous recevrez une facture Cogito au début du mois suivant.

Pour des raisons environnementales, économiques et de facilité, Cogito privilégie l'envoi des factures exclusivement **par email**. Merci d'indiquer ici l'adresse email sur laquelle vous vous engagez à recevoir les factures de Cogito tout au long de la relation contractuelle et à titre définitif, sauf avis contraire :

Adresse email de réception des factures : \_\_\_\_\_

Par la présente, vous vous engagez à **relever cette adresse email au début de chaque mois**, pour prendre connaissance de la facture que Cogito vous aura envoyée. En cas de problème avec cette adresse email, vous vous engagez à contacter sans délai le service comptable de Cogito : [comptabilite@cogitobelgium.com](mailto:comptabilite@cogitobelgium.com).

Si vous ne souhaitez pas recevoir les factures par email, mais par la Poste, merci de cocher cette case :



Dans ce cas, vous vous engagez à recevoir les factures à l'adresse postale renseignée ci-dessous, ainsi que toute correspondance de Cogito. En cas de changement d'adresse de correspondance, vous vous engagez à prévenir sans délai le service comptable de Cogito : [comptabilite@cogitobelgium.com](mailto:comptabilite@cogitobelgium.com).

#### Article 9

A défaut de règlement du décompte mensuel dans les sept jours de sa réception, le montant dû portera intérêt de plein droit au taux de 1% par mois et sera majoré d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du principal, avec un minimum de 25 euros.

Cogito sera redevable de la même indemnité forfaitaire et irréductible, à défaut de fournir les services commandés par l'étudiant ou ses parents, au moment convenu, sauf cas de force majeure.

#### Article 10

En cas de désaccord, les parties tenteront de concilier leurs points de vue à la lumière des présentes conditions générales; si le désaccord persiste, le juge de paix de Uccle ou les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront seuls compétents.

Si les parties décident que le juge de paix du domicile du parent signataire sera le seul compétent pour connaître du litige, indiquez le domicile du parent signataire :

L'étudiant et ses parents déclarent avoir accepté les présentes conditions générales, dont ils reçoivent un exemplaire.

Fait à ....., en deux exemplaires originaux.

Nom, **adresse de facturation** et signature d'au moins un **parent légalement responsable** (MAJUSCULES) :

*C'est à cette adresse que seront envoyées les factures si vous avez choisi cette option, ainsi que toute correspondance de Cogito.*

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

RUE : \_\_\_\_\_

LOCALITE (AVEC CP) \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

(signature du parent)

Nom de l'étudiant(e)

\_\_\_\_\_

Date :

Nom du **Responsable** de bureau Méthode & matières: